

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1429**

présenté par
M. Bourdouleix

ARTICLE 48

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« laquelle prévoit une phase de concertation avec les professionnels des secteurs concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La nature des émissions est une question cruciale pour de nombreux secteurs qui souhaitent participer à la concertation et apporter leur expertise sur le sujet de la nature des émissions.